

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

Étaient présents : Mmes CHALLINE. MAGI. PIECHOCKI. SCHWAB. VILLARD. DOS SANTOS. MIOTTO. MULLER MM. VIDILI. DURAND. LAMORLETTE. CASTELLETTA. GERMAIN. BASTIEN.

Excusée : Mme KOCKEISEN (procuration à Mme PIECHOCKI). M. ZANNETTI (procuration à M. GERMAIN). M. JACQUES (procuration à M. VIDILI). M. PIOVESAN (procuration à Mme CHALLINE). M. SANTORO (procuration à M. BASTIEN).

-o-

Le Compte rendu de la séance du 12 septembre 2016 n'appelle aucune observation.

-o-

Monsieur le Maire rappelle l'intention du Conseil Municipal de vendre plusieurs parcelles de terrain, rue de la République. Le bornage de ces parcelles a été réalisé par le géomètre ; le morcellement a permis de créer quatre terrains à bâtir. Sur ces parcelles, une partie du terrain se situe en zone constructible et l'autre partie se situe en zone non constructible. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de vendre (une abstention : M. LAMORLETTE), à M. Fabien PIOVESAN et Mme Jessica BENOIT 17 A Rue Camille Cavalier à Auboué, les parcelles de terrain cadastrées section AE numéro 2 et 260, section C numéro 421, 643, 775, 779 et 782.
- Accepte de vendre, à M. Alphonse BERTI, 12 Impasse des Tilleuls à Auboué, les parcelles de terrain cadastrées section AE numéro 261, section AK numéro 3 et 172, la section C numéro 776, 777, 780 et 783.
- Accepte de vendre, à M. Jonathan COSTANZO et Mme Sylvie BACCHETTI, 1 Rue de la Mairie, Résidence la croix d'Or à Avril, les parcelles de terrain cadastrées section AK numéro 1, 173, 174 et 176, section C numéro 778 et 781.
- Accepte de vendre, à M. Karim SARHOUD et Mme Johanna SARHOUD, 4 Rue Saint Exupéry, Résidence les Mélodiales à Russange, les parcelles de terrain cadastrées section AK numéro 175 et 177.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a accepté de vendre à M. et Mme Florian BRAVETTI, domiciliés 1 A Rue du Général Mangin à Moutiers, les parcelles voisines de leur habitation, cadastrées section AL numéro 86, 483, 485 et 487. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Monsieur le Maire rappelle l'intention du Conseil Municipal de vendre une parcelle de terrain, rue Jean Jaurès. Le bornage de cette parcelle a été réalisé par le géomètre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre à Mme Joséphine KRAEMER, 7 Rue du Général Gouraud à Montigny-lès-Metz, la parcelle de terrain cadastrée section AE numéro 262. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'intention de Monsieur Xavier HARTMANN, domicilié 22 La Clairière à Moutiers, d'acquérir environ 8 ares de la parcelle cadastrée section AH numéro 36. Ce terrain sera exclusivement destiné à usage de culture de potager. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre cette parcelle de terrain au prix de 300 € l'are. Il précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

-o-

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey Homécourt, fixe à 182,07 € par élève, à compter de l'année scolaire 2016-2017, le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans les communes extérieures.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la modification des rythmes scolaires, un accueil périscolaire, dont l'organisation a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, titulaire de la compétence petite enfance, a été mis en place. Les sommes perçues par la Commune au titre du fonds d'amorçage pour cet accueil périscolaire sont donc reversées à la C.C.P.O.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du PEDT (Projet Educatif De Territoire) et s'engage à reverser la totalité du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires versé par l'Etat à la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, jusqu'à la fin de l'année 2017-2018.

-o-

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à M. et Mme VIRAUD Philippe, 47 rue des Bergeronnettes à Homécourt, la somme de 350 € représentant le montant de la location versé à la signature du contrat de location du Foyer Lucien Woll en raison de l'annulation de cette réservation.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Henri LUKAN, 24 Rue Paul Labbé à Moutiers, propose à la Commune de lui rétrocéder sa concession perpétuelle. Le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et décide de l'indemniser 64 € (tarif d'une concession de 30 ans).

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a accordé une subvention de 9 892 €, au titre du plan régional de soutien à l'investissement 2016, pour la réalisation du projet « travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Mairie ». Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises.

-o-

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité (une abstention : M. GERMAIN) les nouveaux tarifs de location du Foyer Lucien Woll, du Bar du Rallye et de la Salle annexe de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Foyer Lucien Woll :

- Location samedi et/ou dimanche 370€
- Location 1 jour en semaine (de 8h au lendemain 8h) 175€

Associations locales :

- 1<sup>ère</sup> utilisation : gratuite
- Utilisations suivantes : 150€
- Assemblée générale : (en semaine) gratuite
- Loto : 110€
- Vin d'honneur : 110€

Bar du Rallye :

80€

Salle Annexe de la Mairie :

30€

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, de Monsieur le Préfet, l'arrêté de fusion créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Pays de Briey, de la Communauté de Communes du Jarnisy et de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne incluant la Commune de Saint-Ail.

Une réunion du Conseil Municipal est prévue le samedi 17 décembre, afin de désigner les représentants de la Commune de Moutiers au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes issue de cette fusion.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités 2015 de la C.C.P.O., d'HOME GAL, du SIRTOM et des Restaurants du Cœur est mis à la disposition du public en Mairie.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Les trois agents recenseurs sont Laurie D'AGOSTINO, Malika ALI et Ophélie DOS SANTOS.

-o-

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la motion présentée par Ville Plurielle concernant le secours populaire d'Hayange.

-o-

Le Conseil Municipal approuve la motion de soutien présentée par Ville Plurielle concernant le communiqué de presse de la FFMJC (Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture).

-o-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association Art Histoire Mémoire, pour la manifestation « c'était, ce fût, c'est Moutiers » (exposition de photos).

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Renault MASTER de la Commune a été volé, dans le garage communal, dans la nuit du 6 au 7 octobre 2016. A ce jour, la valeur proposée par l'expert n'est pas encore connue. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises, afin d'acquérir un nouveau véhicule.

-o-

Madame VILLARD prend la parole : une mobilisation pour l'hôpital Maillot de Briey est-elle prévue début décembre ? Monsieur le Maire répond qu'un soutien à l'hôpital Maillot devrait avoir lieu, le jeudi 1er décembre, à 18h, à la Mairie de Briey (information à confirmer).

*Le Maire,  
Rémy VIDILI.*